



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2020

Ordre du jour :

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil des Affaires étrangères du 20 janvier 2020
2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2019
3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 11 et le 17 janvier 2020
4. Divers

*

Présents : Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydie Polfer, Mme Viviane Reding, M. Marc Spautz, M. David Wagner, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Guy Arendt, remplaçant de M. Eugène Berger

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, M. Mars Di Bartolomeo, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Marc Angel, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. Information par le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur le Conseil des Affaires étrangères du 20 janvier 2020

Libye

Le Ministre informe sur les dernières évolutions, dont notamment la conférence de Berlin sur la Libye qui a eu lieu le 19 janvier. Pour continuer le processus devant mener à une solution politique, les deux parties nomment cinq représentants chacune. Désormais, la diplomatie ne se fait plus de manière bilatérale, mais sous l'égide des Nations unies. Or, la Russie et la Turquie se sont procurées de rôles particuliers, en soutenant les deux adversaires respectifs. Les Etats-Unis sont « leading from behind ». L'Union européenne a la volonté de s'investir plus énergiquement.

Les deux parties du conflit ont accepté de procéder à une trêve, ce qui est le stade avant le cessez-le-feu. Par ailleurs, des contrôles seront instaurés pour faire respecter l'embargo sur les armes décrété par les Nations unies.

En 2015, les Nations unies ont donné un mandat pour l'opération « Sophia » dont le but est d'empêcher le trafic d'armes et le trafic des êtres humains. L'opération « Sophia » n'avait pas la mission d'apporter du secours aux réfugiés naviguant dans la Méditerranée, mais les navires de la mission ont dû agir selon le droit international.

Le mandat de l'opération « Sophia » a été ciselé. Les détails seront négociés au niveau des ambassadeurs. L'Italie demande à ce que le sort des réfugiés soit clarifié avant qu'elle ne donne l'autorisation aux navires d'entrer dans un port italien. Seulement sept ou huit Etats membres de l'UE se déclarent prêts à accueillir ces réfugiés, la plupart des Etats membres le refusant. Selon le Ministre, la situation serait facilement à surmonter si chaque Etat membre participait au partage du fardeau. Dans le cas où des réfugiés sont récupérés dans une zone maritime devant la Libye, ils sont reconduits dans des camps libyens se trouvant sous le contrôle de l'UNHCR. Le Luxembourg vient d'accueillir des réfugiés venant de la Lybie via le Niger dans le cadre du « resettlement ». Cette initiative est soutenue par un nombre plus élevé d'Etats membres que la relocalisation de réfugiés arrivant sur des navires.

A Genève, le représentant spécial des Nations unies devra rassembler au cours de la semaine courante les représentants des deux parties adversaires pour arriver à un accord sur un cessez-le-feu. Des pessimistes prédisent une nouvelle attaque contre Tripoli. Dans le cas d'un cessez-le-feu, le Conseil de Sécurité élaborera un mandat pour une mission de maintien de la paix sur place. La question qui se pose dans ce contexte est de savoir qui contrôlera le respect du cessez-le-feu.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Il s'avère en réponse à une question de Mme Empain que le Ministre a récemment visité deux camps de réfugiés en Libye gérés par l'UNHCR. L'Union européenne a fait beaucoup d'efforts, y inclus par des moyens financiers, pour soutenir les Nations unies. L'UNHCR a ouvert une nouvelle structure pour prendre en charge 4.000 personnes, ce qui n'est pas encore suffisant pour répondre aux besoins. En Libye, toutes les personnes ne disposant pas de visa peuvent être détenus dans des structures fermées. Dans les camps qui ne sont pas sous contrôle de l'UNHCR, l'esclavage et la torture étaient pratiqués. La Libye s'est engagée à fermer ces camps, mais il n'est pas certain si cela a été fait en réalité. Le Niger et le Rouanda accueillent des réfugiés venus des camps en Libye pour qu'un « resettlement » vers des pays

européens puisse avoir lieu. Dans les derniers deux ans, 50.000 personnes venues en Libye sous le régime Kadhafi ont été retournées dans leur pays d'origine en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, etc.). Quelque 750.000 personnes se trouvent de manière illégale en Libye.

Le Ministre répond à une question de Mme Reding que le Haut représentant de l'Union européenne a fait appel à venir à une conclusion dans le différend entre la Grèce respectivement Chypre et la Turquie concernant le pétrole et le gaz naturel. Il s'agit notamment de mettre en pratique les sanctions décidées lors du dernier Conseil des Affaires étrangères. La diplomatie climatique était également un point à l'ordre du jour du Conseil, mais ce sujet ne joue aucun rôle dans le différend susmentionné. En matière de diplomatie climatique, le Ministre luxembourgeois a rappelé lors du Conseil sa position concernant l'accord commercial avec le Mercosur. Or, les positions sont divisées, les uns étant en ligne avec le Luxembourg pour geler l'accord pour non-respect de l'Accord de Paris par le Brésil, les autres étant d'avis que l'accord commercial permet d'insister avec plus d'envergure sur le respect des engagements pris.

M. Graas déplore l'incapacité de l'Union européenne de développer une position commune sur la politique extérieure. Le Ministre répond qu'il y a des nuances, mais que tous les Etats membres se sont mis d'accord sur le principe que suite à un mandat donné par les Nations unies, une mission de monitoring pourra être mis sur pied. Les détails restent évidemment à clarifier.

Moyen-Orient

Le Ministre informe sur la réunion de l'IHRA (International Holocaust Remembrance Alliance) dont la présidence luxembourgeoise vient à terme.

Le point sur le Moyen-Orient a été mis à l'ordre du jour du Conseil suite à une lettre écrite par le Ministre luxembourgeois. Le processus de paix au Moyen-Orient n'a plus été évoqué au niveau européen depuis janvier 2018. Or, l'Union européenne dépense 600 millions d'euros pour apporter de l'aide aux Palestiniens à tous les niveaux. 10 millions d'euros ont été investis au cours de la dernière décennie.

Selon le Ministre, l'Union européenne n'a pas d'alternative à la solution des deux Etats. Sans l'existence d'un Etat palestinien, la région ne sera pas pacifiée. Si la colonisation israélienne et le déplacement de Palestiniens continuent, une solution de deux Etats ne sera pourtant plus possible physiquement. L'annonce d'annexion de la Vallée du Jordan mènera à une situation qui, selon le Ministre, sera semblable à celle de la Crimée.

Le consensus sur l'exigence de respecter les frontières de 1967 n'est plus valable depuis le revirement des Etats-Unis. Le Président américain vient d'annoncer un « deal du siècle » qui reste pourtant assez flou. L'Union européenne ne peut pas fermer les yeux devant la situation humanitaire à Ramallah et la bande de Gaza. Selon le Ministre, il faut que l'Union développe un engagement fort pour le respect du droit international et des droits de l'homme. Or, la majorité des Etats membres soutiennent une politique de « honest broker », c'est-à-dire de non-ingérence. Selon le Ministre, il est opportun de rassembler Israël et les Palestiniens à une table dès qu'un nouveau gouvernement sera instauré suite aux élections israéliennes.

Débat

Mme Reding pose une question sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe annoncée

par la Commission européenne. Le Parlement européen vient de fixer ses propositions et la Commission européenne discutera sur les siennes dans les prochains jours. Mme Reding voudrait savoir où en est le Conseil. Le Ministre répond que ce sujet n'a pas été abordé au niveau des Ministres des Affaires étrangères, mais sera discuté par les Ministres des Affaires européennes. A son avis, il faudra éviter de rouvrir les traités. Un dialogue citoyen prenant en compte les soucis des gens serait pourtant utile.

2. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 11 novembre 2019

Le projet de procès-verbal est adopté.

3. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis entre le 11 et le 17 janvier 2020

La liste des documents est adoptée.

4. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 21 janvier 2020

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et
de l'Asile,
Yves Cruchten